



## COMMUNIQUE DE LA LRF

Objet : Rappel de l'interdiction du port du voile dans les compétitions de football

Suite aux informations reçues ce matin à la ligue, nous tenons à vous rappeler l'importance du respect des Règlements de la Fédération Française de Football (FFF), en particulier en ce qui concerne l'article 1 de ses Statuts.

Selon l'article 1 des Statuts de la FFF, la Fédération et ses organes déconcentrées, en tant qu'organes chargés d'une mission de service publique, délégué par l'État, défendent les valeurs fondamentales de la République Française [...]. Par ailleurs, le respect de la tenue règlementaire et la règle 50 de la Charte olympique assurent la neutralité du sport sur les lieux de pratique.

A ce double titre, sont interdits, à l'occasion de compétitions ou de manifestations organisées sur le territoire de la Fédération ou en lien avec celles-ci tout port de signe ou tenue manifestant ostensiblement une appartenance politique, philosophique, religieuse ou syndicale lors des compétitions de football. Cela inclut le port du voile ou de tout autre symbole religieux.

Il est également rappelé que toute personne contrevenant à ces dispositions fera l'objet de poursuites disciplinaires et/ou pénales. Les officiels doivent veiller au respect des dispositions susvisées.

Nous vous demandons donc de bien vouloir respecter cette règle afin que les compétitions se déroulent dans un esprit de fair-play et de neutralité.

Nous comptons sur votre compréhension et votre coopération pour assurer le bon déroulement des rencontres à venir.

Le Président